
Réf. : CB/DL/ma CP 07/14

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

La langue des signes suscite enfin de l'intérêt
dans les administrations wallonnes

Pour le Député Chantal Bertouille, il est important que tous les citoyens wallons puissent bénéficier d'un service de qualité dans le cadre de leurs différents contacts avec l'administration.

« Malheureusement il n'est pas toujours évident de pouvoir se faire comprendre par son interlocuteur lorsque l'on utilise la langue des signes. Trop souvent les utilisateurs de la langue des signes doivent en effet avoir recours à leur propre interprète ou pire se faire représenter dans leurs démarches. C'est inadmissible ! », souligne le Député Chantal Bertouille.

Celle-ci vient donc d'interroger les Ministres Courard et Vienne pour ce qui concerne les services rendus par l'administration wallonne aux utilisateurs de la langue des signes.

On ne peut ainsi que se réjouir de la récente prise de conscience des fonctionnaires de la Région wallonne sur ce problème.

En effet, en 2005-2006, une formation de 10 jours a été proposée aux fonctionnaires. La demande a largement dépassé l'offre de formation. Seuls sept agents du Ministère de la Région wallonne ont pu être formés à la langue des signes. Ils suivront d'ailleurs prochainement un stage de perfectionnement sur ce sujet.

Fort de cette expérience, le Ministre Courard a informé Madame Bertouille que son administration réfléchissait actuellement à la meilleure manière d'organiser l'accueil des personnes malentendantes.

Si cette question est digne d'intérêt et mérite réponse, cette réponse ne semble pourtant pas facile à trouver. En effet, quels sont les agents qui doivent être formés ? S'agit-il de l'ensemble des agents en contact avec le public ou une seule personne par service ouvert au public ? Quelle garantie aura-t-on également que cette personne sera présente lors de la visite d'une personne malentendante ?

De même, certaines administrations communales ont recours à des permanences tenues par l'un ou l'autre traducteur. Cette solution ne semble pas non plus être la plus satisfaisante. En effet, il n'est pas facile de trouver un agent de la Région wallonne qui maîtriserait l'ensemble des matières et qui pourrait répondre à toutes les questions, sur tous les thèmes, à la personne malentendante.

Autant de questions qui devront prochainement trouver une réponse. C'est pourquoi, pour les Ministres Vienne et Courard, il est important de rendre plus efficient les services d'interprétation des sourds de Wallonie. C'est ainsi qu'un groupe de travail et de réflexion a été mis en place. Celui-ci est chargé de développer un cadre réglementaire nécessaire à la reconnaissance de ce service par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées.

Le Député Chantal Bertouille continuera bien entendu de suivre attentivement ce dossier en réinterpellant prochainement les Ministres Vienne et Courard.